



CCAS de Bernay
Délibération : 13
Conseil du 16 Décembre 2020

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 57-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame HEUDE Claudine, vice-présidente.

Présents : Madame HEUDE Claudine, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Madame FERAUD Sara, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth, Madame BENATIER Muriel.

Pouvoir : Madame GUERAND Sylvie à Madame BENATIER Muriel.

Excusée : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame GUERAND Sylvie, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DUBUCHE Gérard, Madame GENET Colette.

Date de la convocation : 8 décembre 2020.

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE DES VISITES SOLIDAIRES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de sa politique de prise en charge de la crise sanitaire et suite au re-confinement annoncé par Le Président de la République à partir du vendredi 30 octobre, le CCAS de la Ville de Bernay souhaite être au plus proche de sa population et au service des habitants en situation de fragilité.

Le CDSS de l'Eure (Comité Départemental de Sauvetage et Secourisme de l'Eure) a dénoncé la convention par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du XX décembre 2020.

Ainsi, le CCAS souhaiterait conventionner avec l'association de Secourisme Risle Charentonne à partir du 1^{er} janvier 2021. L'association mettra à la disposition du CCAS des équipes mobiles pour se rendre aux domiciles des habitants pour prendre des constantes, assurer le premier lien social et effectuer les courses de premières nécessités.

Il est convenu que la journée de vacation sera facturée 50 euros/jour. L'utilisation des véhicules de l'association sera facturée 25 euros par semaine. Toutefois, la Ville de Bernay pourra mettre à disposition des équipes mobiles des véhicules.

L'ensemble des parties a convenu que le nombre d'équipes mobilisées serait évalué en fonction des besoins recensés et communiqués aux associations de secourisme le vendredi.

Le projet de convention est présenté en annexe de cette délibération.

Le Conseil d'Administration demande à ses membres d'autoriser Madame La Présidente à signer la Convention de prestations avec les associations de secourisme.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer.

DÉLIBÉRATION :

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE (ABSTENTION MONSIEUR LERAT SEBASTIEN°)
MONSIEUR BOULAYE FAISANT PARTI DE L'ASSOCIATION N'A PAS PRIS PART AU VOTE.**

- **D'Autoriser** Madame la Présidente à signer les conventions de prestations de services pour permettre la réalisation des visites solidaires.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie-Lyne MAGNER

